

Nombre en exercice : 14  
Nombre de présents : 13  
Votants : 14



## SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2023

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 décembre 2023 s'est réuni le 19 décembre 2023 à 20 heures 00 Salle du Conseil, sous la présidence de Jean-Paul ROCHE, Maire.

*Membres présents :* Jean-Paul ROCHE (Maire), André RAIGNEAU (Adjoint), Anne REAU (Adjointe), Gaël VERRIER (Adjoint), Sylviane MENIE (Adjointe), Nathalie GERBEAUD-LEDRU, Marc VILLAR, Rodolphe NASSIET, Stéphanie BOPP, Line LECRON, Denis COLLART et Karine LE.

*Membres excusés ayant donné un pouvoir :*

Anne-Marie TURBAT ayant donné pouvoir à André RAIGNEAU.

Sebastien SIEMIENIEC est excusé.

Début de séance : 20h00

Fin de séance : 21h45

Secrétaire de séance : Anne REAU

## TARIFS MUNICIPAUX 2024

Rapporteurs : Jean-Paul ROCHE, Maire et Gaël VERRIER, Adjoint

Monsieur le Maire et Monsieur VERRIER présentent les nouveaux tarifs municipaux des services périscolaires (garderie et cantine) et du cimetière validés par le Commission des Finances du 14 décembre 2023 et lors du Budget primitif lors du Conseil Municipal du 28 novembre 2023. Il est précisé que ces nouveaux tarifs seront appliqués dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Prestation	Tarifs actuels	1 <sup>er</sup> janvier 2024
PERISCOLAIRE		
Repas cantine	3,35 €	3,60 €
Goûter	0,37 €	0,40 €
Garderie matin seul	1,50 €	1,50 €
Garderie soir seul	3,00 €	3,00 €
Garderie P2 / mois	23,00 €	25,00 €

Garderie P3 / mois

34,00 €

Garderie P4 /mois

46,20 €

Envoyé en préfecture le 02/01/2024

Reçu en préfecture le 02/01/2024

Publié le

ID : 045-214500068-20231219-2023067-DE

S<sup>2</sup>LOW

Prestation	Tarifs actuels	au 1 <sup>er</sup> janvier 2024
CIMETIERE		
Concession 15 ans	100,00 €	150,00 €
Concession 30 ans	120,00 €	170,00 €
Concession 50 ans	200,00 €	250,00 €
Columbarium 15 ans	500,00 €	550,00 €
Columbarium 30 ans	800,00 €	850,00 €
Cavurne 15 ans	500,00 €	550,00 €
Cavurne 30 ans	800,00 €	850,00 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré : 13 VOIX POUR

DECIDE l'application des nouveaux tarifs municipaux présentés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

PRECISE que les différents règlements (garderie, cantine et cimetière) seront mis à jour suite à la modification des tarifs.

Le secrétaire de séance,  
Anne REAU

Le Maire,  
Jean-Paul ROCHE



*Ainsi fait et délibéré  
les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.  
A Ardon, le 28 décembre 2023*